

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 10** **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**
101 **MONTS DORE**
101.2020.001 RNN Chastreix-Sancy : suivi écologique des milieux aquatiques

RAPPORT

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est le gestionnaire pour le compte de l'Etat, détient une place importante dans le bassin versant Adour Garonne puisqu'elle est située en tête de bassin versant en accueillant une bonne partie des sources et ruisseaux d'altitude qui donnent naissance à la Dordogne. La conservation du bon état des cours d'eau et des milieux aquatiques constitue le deuxième enjeu majeur de la réserve naturelle, notamment dans leur rôle pour la biodiversité, la fonctionnalité écologique et la qualité des eaux.

Depuis 2015, un observatoire des cours d'eau de la réserve a été mis en place, avec de nombreux suivis (qualité des eaux, débits, poissons, températures...) qui permet d'évaluer et de mesurer leur bon état. Il permet de mesurer les éventuels impacts des activités humaines ainsi que ceux des changements globaux, puis, si besoin, de s'adapter.

Pour 2020, quatre études ou suivis sont prévus :

- la mise en place d'un observatoire des émergences de la Fontaine salée. Ce suivi à long terme permettra de comprendre le fonctionnement et de modéliser les variations de débit d'une dizaine d'émergences, qui participent à la création d'une tourbière de 70 ha et à l'alimentation du ruisseau de la Fontaine salée ;
- le suivi piscicole, réalisé annuellement depuis 2012, permet d'identifier les variations d'effectifs des poissons présents et leur dynamique de population ;
- le suivi physico-chimique des eaux permet de mesurer la qualité des eaux de deux ruisseaux et éventuellement d'identifier une source de pollution, il est réalisé annuellement depuis 2015 ;
- Un inventaire des champignons des milieux aquatiques permettra de mieux connaître la biodiversité de ce groupe méconnu et très riche, afin, si besoin, d'orienter des mesures de gestion conservatoire.

La réalisation de ces suivis ou études sera confiée à des prestataires.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-101-2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement est le suivant :

	Agence de l'eau Adour Garonne	Ministère de la transition écologique et solidaire / DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Total
Observatoire des émergences de la Fontaine salée	6 000 euros (50 %)	6 000 euros (50 %)	12 000 euros (100 %)
Suivi piscicole	750 euros (50 %)	750 euros (50 %)	1 500 euros (100 %)
Suivi physico-chimique des eaux	1 150 euros (50 %)	1 150 euros (50 %)	2 300 euros (100 %)
Inventaire des champignons des milieux aquatiques	6 000 euros (50 %)	6 000 euros (50 %)	12 000 euros (100 %)
Total	13 900 euros (50 %)	13 900 euros (50 %)	27 800 euros (100 %)

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

MONTS DORE

101.2020.002 Plan de gestion de la RNN Vallée de Chaudefour - Attribution du marché 2020PA01 : Réalisation d'études écologiques sur la Réserve Naturelle Nationale de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

Lors de la séance du 2 mai 2019, le bureau a autorisé le Président à solliciter les financements et à lancer une consultation relative à la réalisation de huit études écologiques.

Cette consultation s'est faite dans le cadre d'un marché à procédure adaptée comportant 3 lots, au sein desquels ces études ont été regroupées.

Ce programme d'études est estimé à 81 230 € TTC et s'étend de mai 2020 à décembre 2022.

Ce marché comporte les 3 lots suivants :

- Lot 1 : Inventaire et veille entomologique.
- Lot 2 : Suivi des gîtes à Chauves-souris.
- Lot 3 : Inventaire des mollusques.

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 15 janvier 2020 et la date limite de réception des offres a été fixée au 4 février 2020.

A cette date, 4 candidats ont répondu à un ou plusieurs lots du marché.

Une commission technique (composée d'agents du PNRVA) s'est réunie le 5 février 2020 afin d'analyser les différentes offres.

Pour le lot 1, une seule proposition a été reçue. Celle-ci est conforme au cahier des charges et respecte le budget alloué à cette prestation.

Pour les 2 autres lots, plusieurs offres ont été reçues.

Ci-dessous les tableaux de classement pour ces 2 lots :

LOT 2 : Suivi des gîtes à Chauves-souris

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/40	Note/60		
CHAUVE-SOURIS AUVERGNE	5 340,00 €	40,00	60,00	100,00	1
ECR Environnement Centre-Est	26 520,00 €	8,05	60,00	68,05	2

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-101-2020-002-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

LOT 3 : Inventaire des mollusques

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/40	Note/60		
VRIGNAUD Sylvain	9 720,00 €	40,00	60,00	100,00	1
ECR Environnement Centre-Est	11 580,00 €	33,58	60,00	93,58	2

Ci-dessous le tableau récapitulatif des prestataires retenus par la commission technique :

PRESTATIONS	CANDIDATS RETENUS	MONTANTS (TTC)
LOT 1 : Inventaire et veille entomologique	SHNAO	65 750,00 €
LOT 2 : Suivi des gîtes à Chauves-souris	CHAUVE-SOURIS AUVERGNE	5 340,00 €
LOT 3 : Inventaire des mollusques	VRIGNAUD Sylvain	9 720,00 €
	TOTAL	80 810,00 €

➡➡ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les marchés avec les candidats retenus.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à donner une suite favorable à la demande de siège social.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-101-2020-002-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2020.001 Programme d'études et de travaux de restauration dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle

RAPPORT

Les tourbières de La Godivelle forment un complexe naturel exceptionnel en tête de bassin de la Dordogne. Ces zones humides représentent un réservoir de biodiversité remarquable et jouent un rôle crucial pour la préservation de la ressource en eau en aval.

Dans le cadre du plan de gestion de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc pour le compte de l'Etat, il est envisagé un nouveau programme de gestion et d'acquisition de connaissances sur 2020. Il s'agit de réaliser des travaux de restauration des habitats, de mettre en place une stratégie de suivi de la qualité des milieux humides et de réaliser des études complémentaires du patrimoine naturel.

Les études seront confiées à des bureaux d'étude spécialisés, les travaux seront réalisés en régie.

Le coût est estimé à 40 930 € pour 2020. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- > Agence de l'Eau Adour-Garonne : 20 465 €
- > Etat / DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : 20 465 €

Intitulé des opérations	AEAG	DREAL	Total
Suivi des milieux tourbeux à fort enjeu (CS1)	5 000	5 000	10 000 €
Suivi des milieux aquatiques à fort enjeu (CS1)	3 000	3 000	6 000 €
Suivi du Phosphore dans les tourbières et leur bassin versant (CS3-2)	500	500	1 000 €
Suivi des effets de la fauche sur la végétation (CS16)	2 850	2 850	5 700 €
Conservation de bryophytes de bas-marais à fort enjeu (CS17)	4 025	4 025	8 050 €
Fauche des tourbières de La Godivelle (IP1)	4 000	4 000	8 000 €
Contrôle des ligneux des tourbières de La Godivelle (IP2)	545	545	1 090 €
Contrôle de l'Elodée du Canada (SP4)	545	545	1 090 €
Total en €	20 465	20 465	40 930 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-102-202-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

➡➡ Il vous est demandé d'autoriser le Président :

- à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet,
- à lancer les consultations pour la réalisation des études dans le cadre de procédures adaptées,
- à passer commande auprès des prestataires pour la réalisation des études.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, à lancer les consultations et à signer les bons de commande auprès des prestataires pour la réalisation des études.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 11** **BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES**
113 **ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**
113.2020.001 Projet de Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne

RAPPORT

En février 2018, le Bureau a validé le principe que le SMPNRVA puisse porter un Contrat Vert et Bleu avec pour priorisations les enjeux thématiques liés à une trame forestière multifonctionnelle, des prairies naturelles, landes et pelouses riches et diversifiées, des lacs, tourbières, zones humides et cours d'eau de tête de bassin en bon état et un enjeu transversal d'animation, sensibilisations et valorisations sur la trame verte, bleue et noire du territoire.

Ainsi, le SMPNRVA a engagé dès 2018 une concertation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire pour porter des actions liées à :

- La pérennisation des espaces (intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme, ...)
- Des travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques
- L'amélioration des connaissances et fonctionnement écologique
- L'ingénierie de projet, sensibilisation, communication.

Ce projet de programme opérationnel sur 5 ans (2020-2025) (détail dans le tableau annexé), animé par le SMPNRVA (qui doit notamment assurer le suivi administratif et financiers de l'ensemble des actions), prévoit :

- 13 actions portées par 7 maitres d'ouvrage (dont le SMPNRVA) afin de constituer une trame forestière fonctionnelle, garante de la préservation des réservoirs de biodiversité et de favoriser une gestion forestière multifonctionnelle, garante de la prise en compte des enjeux écologiques et climatiques,
- 6 actions portées par 6 maitres d'ouvrage (dont le SMPNRVA) afin de préserver voire améliorer l'état écologique des prairies naturelles, pelouse et landes et les infrastructures agro-écologiques (haies, murets, bosquets, etc.),
- 30 actions portées par 17 maitres d'ouvrage (dont le SMPNRVA) afin de maintenir ou restaurer le bon état écologique des lacs, tourbières et cours d'eau de tête de bassin et d'améliorer la continuité écologique de la trame bleue,
- 7 actions portées par le SMPNRVA afin d'animer, coordonner, évaluer, sensibiliser et valoriser les actions du Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans.

Globalement, le budget de ces actions s'élève à 6,7 Millions d'euros répartis à 67% en investissement et 33% en fonctionnement dont une part de financement de la Région Auvergne Rhône Alpes estimée à 1,6 Millions d'euros (répartis à 69% en investissement et 31% en fonctionnement). Les FEDER Région et Massif Central, ainsi que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne seraient les principaux co-financiers.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-113-2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ces actions ont fait l'objet d'une nécessaire priorisation territoriale (Cf. cartes annexées) sur :

- le bassin versant de la Haute Dordogne (incluant le Contrat Territorial Source de la Dordogne/Sancy Artense et les bassins de la Rhue – Sumène – Artense) ; ce territoire concentre une grande partie des lacs naturels et tourbières du Parc qui font l'objet d'un projet de reconnaissance internationale au titre de la convention internationale sur les zones humides dite de « Ramsar » (essentiellement sur la partie Adour-Garonne, une partie sur Loire-Bretagne étant dans le Contrat Vert et Bleu Alagnon porté par le SIGAL).
- le bassin versant de la Veyre et la Monne sur Loire-Bretagne en lien, notamment, avec la forte responsabilité du territoire pour le maintien d'une population viable de Pies-Grièches grises (dernier bastion français).

La communication et la valorisation des actions menées dans le cadre du CVB doivent permettre de faire connaître les actions, les enjeux et les engagements, mais doivent également constituer un levier pour faire progresser le territoire et les acteurs en général. La 1^{ère} année de lancement du CVB, il sera important d'apporter également un argumentaire sur les continuités écologiques du territoire, leurs qualités et leur valorisation. Pour cela, le SMPNRVA assure la coordination de la communication relative au Contrat Vert et Bleu. L'objectif est de mettre en place une stratégie et un plan de communication commun pour communiquer de façon coordonnée sur la réalisation des actions du CVB, la 1^{ère} année et d'assurer des relations presse régulières et coordonnées et des publications sur les réseaux sociaux, sous un angle attractif, permettant d'informer le public tout en tissant des liens entre les partenaires, au plus près de l'avancée des actions. En complément, le renforcement de la sensibilisation tant des décideurs que des habitants aux enjeux de la trame verte et bleue (et noire) est nécessaire pour améliorer leur prise en compte dans le quotidien, la gestion du territoire et les documents d'aménagement et de planification. Dans le cadre du Contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne, le SMPNRVA souhaite renforcer la sensibilisation en déployant un programme annuel d'animation abordant les enjeux de la trame verte et bleue, noire sous des angles d'approche différents.

L'embauche d'un chargé de mission dédié est envisagé dont les missions seront :

1/ d'assurer la coordination de la communication relative au Contrat Vert et Bleu porté par le SMPNRVA. Il s'agit :

- De valoriser l'ensemble des actions et leurs maîtres d'ouvrage
- De valoriser le SMPNRVA en tant qu'initiateur et porteur de la démarche
- De valoriser la Région ARA en tant que partenaire technique et financier et initiateur de l'outil CVB

2/ d'assurer le programme de sensibilisation du grand public aux enjeux des trames verte, bleue et noire,

3/ d'organiser et promouvoir des 4 journées techniques / an à destination des élus et techniciens

L'effort de communication et sensibilisation porte prioritairement sur les 67 communes correspondant aux 2 bassins versants prioritaires du Contrat Vert et Bleu (Veyre-Monne et Dordogne). 60 de ces 67 communes appartiennent par ailleurs au périmètre du Groupe d'Action Locale LEADER des Volcans d'Auvergne (soit 89,5 %). Pour la 1^{ère} année ce poste de chargé de communication-sensibilisation et les 1ers outils de communication (dépenses évaluées à 54 160 € TTC), une sollicitation proratisée du programme LEADER est sollicitée à hauteur de 80 % du HT soit 37 088,8 € en contrepartie d'un autofinancement à hauteur de 17 071,2 €.

➤➤ Il vous est proposé :

- de valider le projet de programme d'actions du Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans animé par le SMPNRVA
- d'autoriser le Président à déposer ce projet auprès du Conseil régional
- d'autoriser le Président à engager les demandes de financement afin d'assurer l'animation, la communication et les actions prévues dès 2020.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau valide le projet de programme d'action du Contrat Vert et Bleu du Parc, autorise le Président à déposer ce projet auprès du Conseil régional et à solliciter les subventions afin d'assurer l'animation, la communication et les actions prévues dès 2020.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

133.2020.001

Réseau des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense : candidature RAMSAR

RAPPORT

En avril 2018, le Bureau du SMPNRVA a engagé le Parc à porter un projet de candidature à la reconnaissance internationale des lacs et tourtières du territoire au titre de la convention internationale des zones humides dites convention de Ramsar et a désigné Mme MANSANA Jocelyne comme élue référente pour suivre et porter cette candidature.

La **convention internationale** a été signée dans la ville iranienne **de Ramsar** le 2 février 1971, elle a pour mission « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ». Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus divers et les plus productifs. Elles fournissent des services essentiels et toute notre eau douce. Toutefois, elles continuent d'être dégradées et transformées pour d'autres usages. La **Convention a adopté une large définition des zones humides comprenant tous les lacs et cours d'eau, les aquifères souterrains, les marécages et marais, les prairies humides, les tourbières**, les oasis, les estuaires, les deltas et étendues intertidales, les mangroves et autres zones côtières, les récifs coralliens et tous les sites artificiels tels que les étangs de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salés. La France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire au travers des « trois piliers » de la Convention :

- œuvrer pour l'utilisation rationnelle de toutes leurs zones humides;
- inscrire des zones humides appropriées sur **la Liste des zones humides d'importance internationale (la « Liste de Ramsar »)** et à assurer leur bonne gestion;
- coopérer au plan international dans les zones humides transfrontières, les systèmes de zones humides partagés et pour les espèces partagées.

Une reconnaissance mondiale avec des retombées locales

Objectif du label : une reconnaissance internationale du patrimoine naturel d'une zone humide et des actions déjà mises en place par les acteurs du territoire pour en garantir la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources Celui-ci n'a aucun effet juridique (*la même valeur qu'une ZNIEFF*), il s'appuie sur une démarche volontaire basée sur des critères écologiques.

Ainsi, le SMPNRVA a poursuivi la concertation et la démarche participative engagée depuis 2015 du réseau d'acteurs autour des tourbières du Cézallier et de l'Artense et a travaillé, avec l'appui dynamique d'une stagiaire, sur les réponses possibles aux critères RAMSAR, ci-dessous résumés et la préparation du dossier de candidature, en accord avec la DREAL.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-133-020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

➤➤ Il vous est proposer de :

- > d'autoriser le Président et Mme Mansana à déposer la candidature du site « réseau de lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense » à la labellisation Ramsar
- > à signer les documents afférents,
- > à engager les demandes de financements et marchés concernés afin de renforcer les chances de cette candidature d'aboutir.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président et Mme Mansana à déposer la candidature du site « réseau de lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense » à la labellisation Ramsar, à signer les documents afférents, à solliciter les partenaires financiers et engager les marchés concernés.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

17 AGRICULTURE ET ALIMENTATION **176 PROF AGRICOLES**

176.2020.001 Mise à disposition d'un bureau pour l'animateur de l'association Ferrandaise

RAPPORT

Depuis 1977, le syndicat mixte du Parc assure l'accompagnement des éleveurs ferrandais et participe à la gestion associative. Depuis plusieurs années, le syndicat mixte du PNRVA s'est progressivement retiré de la gestion associative des associations Tradition Salers et du Cheval d'Auvergne pour se repositionner sur l'accompagnement et la valorisation des initiatives de valorisation savoir-faire et des productions issues de ces races.

A partir de 2016, pour s'inscrire dans la durée et stimuler le développement de cette race authentique d'Auvergne, l'association s'est attachée à la construction d'un programme d'actions sur trois ans (2018-2020). Par ailleurs, l'Association, animée historiquement par les chargés de mission du Parc des Volcans d'Auvergne et de l'Institut de l'élevage, est encouragée à se doter d'une capacité d'animation plus autonome pour plusieurs raisons :

- > Les structures partenaires (Parcs naturels régionaux, Institut de l'élevage, ...) doivent recentrer leurs moyens sur de nouvelles missions,
- > L'association doit être plus autonome dans ses décisions par le biais notamment d'une animation propre.

Consciente de cette situation, l'association de sauvegarde de la race Ferrandaise a engagé les démarches pour se doter d'une animation autonome en vue une dynamique associative indépendante des Parcs. Un travail est en cours au sein de l'association, et avec les Parcs, pour trouver les moyens de cette animation.

Afin de faciliter cette transition, l'association a demandé à ce que son animateur puisse être accueilli, dans un premier temps, dans nos locaux.

➡➡ Il vous est proposé de :

- > **mettre à disposition de l'association de sauvegarde la race Ferrandaise, à titre exceptionnel et pour un an maximum un bureau (table, chaise, téléphone) dans les locaux du Syndicat mixte du Parc**
- > **d'autoriser le Président à signer une convention qui précisera les modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à mettre à disposition de l'association de sauvegarde de la race Ferrandaise un bureau dans les locaux du Syndicat mixte du Parc et à signer une convention qui précisera les modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**

184 **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**

184.2020.001 Convention de partenariat dans le cadre de la manifestation VVX - 2020

RAPPORT

Le partenariat entre l'association VVX, organisatrice de l'évènement sportif et culturel éponyme, et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, est effectif depuis la première édition de la manifestation en 2017.

Cette manifestation, à la fois sportive et culturelle, est dans une démarche de valorisation du territoire éco-responsable et socialement intégrée, correspond en tous points aux objectifs du SM PNRVA pour ce type d'évènements.

Une convention de partenariat a été établit en 2019 pour une année, il convient de la renouveler en l'actualisant.

Elle permet de décrire les engagements de chacun sur la mise à disposition de sites, bâtiments, et d'agents du SM PNRVA les jours de manifestation, ainsi que la valorisation du territoire Parc via certains outils du Syndicat Mixte, et de préciser les conditions d'utilisation de l'écoconditionnalité mise en œuvre par l'association pour la gestion du site.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre de la manifestation VVX 2020 .

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre de la manifestation VVX 2020.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-184-2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020



CONVENTION

De partenariat dans le cadre de la manifestation VVX

"VVX du 21 au 23 Mai 2020"

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Entre

Le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** - Montlosier - 63970 Aydat, représenté par **Monsieur François MARION, Président,**

d'une part,

L'association "Volvic Volcanic ", représentée par Jean Michel Chopin, Président

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. PREAMBULE

François MARION, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), autorise l'Association "VVX" à utiliser le site de Montlosier, pour l'organisation de la 4ème édition de la manifestation sportive « VVX » dans les conditions décrites ci-après (articles 1 à 7), et permet la mise à disposition d'agents Parc le 21 Mai 2020 (article 8), ainsi qu'une prestation d'agents Parc le 23 Mai 2020 (article 9) :

Jean Michel CHOPIN, président de l'association Volvic Volcanic met en place une éco-participation contribuant à la gestion de la Chaîne des Puys (article 10).

CONDITIONS GENERALES

Article 1 : ACCUEIL DES COUREURS (Base Vie)

- Accès à l'eau, l'électricité;
- Accès à la cuisine de la cafétéria du personnel;
- Il est rappelé que le siège du Parc comporte un espace de visite constitué d'une exposition permanente et d'expositions temporaires en accès libre, ainsi que d'un sentier d'interprétation du site ;
- Accès au WC public et à l'eau ;
- Mise à disposition du Parking visiteurs et d'un coffret électrique ;
- Le tracé passe vers la Maison du Parc, le ravitaillement se fera au niveau de l'aire de retournement

(1) (2) (3) (4) (5) : voir plan du site de Montlosier **en annexe.**

Article 2 : HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS

Les participants pourront dormir dans le gîte à **titre gracieux** le 21 Mai au soir. Le **bivouac** est possible sur la propriété (l'emplacement sera déterminé en collaboration avec l'organisation VVX). 27 places sont réservées au gîte pour les participants et organisateurs présents (prévision de 26 personnes).

Article 3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

Les Organisateurs, veilleront à informer les participants sur la qualité et la fragilité des espaces traversés (le centre d'information sera accessible gratuitement). Ceci revient à dire que seules les traces des passages des coureurs seront tolérées après la manifestation (pas d'emballages alimentaires, pas de peinture pour le balisage).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-184-2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- le Parcours devra être conforme à celui validé par les agents de terrain du Parc et les mairies. Toute modification devra faire l'objet de la même attention (autorisation des mairies, des propriétaires concernés sur les chemins non balisés, et des Gardes nature du Parc).
- Une vérification sera faite par les agents de terrain du Parc 72h après la manifestation sur les parcours, afin de vérifier la conformité des engagements pris dans la présente convention.
- Afin de contribuer à l'animation du site de Montlosier, les coureurs (et les spectateurs) seront invités à passer à proximité de la Maison du parc. Le tracé au sein de la propriété devra être arrêté après concertation entre le Parc et l'association VVX.

Article 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Le gîte, dans les conditions précisées dans l'article 2, est mis à disposition des organisateurs à titre gracieux.

Article 5 : RESPONSABILITE

La responsabilité des accidents pouvant survenir du fait de l'utilisation du site de Montlosier ne pourra être imputée au Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne. Le bénéficiaire s'engage à contracter toutes assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité.

Nom de la compagnie d'assurance : **AXA**

N° de Police d'assurance : **N100593510004**

(Joindre une attestation d'assurance).

Article 6 : DEGRADATION

Le bénéficiaire est entièrement responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés sur le site prêté. En cas de dégâts, les éléments détériorés seront remplacés et les frais seront facturés au bénéficiaire.

Article 7 : CONTENTIEUX

Les conflits pouvant apparaître entre les signataires de la présente convention sont de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Article 8 : MISE A DISPOSITION D'AGENTS PARC

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à mettre à disposition gracieusement à l'association VVX des agents Parc pour l'action suivante :

- 1 agent Parc pour accompagner la presse spécialisée au sommet du Puy de Dôme – le 22 Mai à partir de 5h du matin

Article 9 : PRESTATION D'ANIMATIONS PARC

L'association VVX organise des visites découvertes le samedi 23 Mai pour le grand public, dont une sur les volcans et leur gestion.

Un ou deux agents Parcs (Gardes Nature) seront dédiés à la réalisation de cette prestation d'environ 2h qui comportera 4 visites réparties sur la journée (départs en navettes : 10h30- 11h30- 15h30- 16h30).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-184-2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Article 10 : MISE EN PLACE D'UNE ECOPARTICIPATION

Depuis la première édition, l'association VVX met en place une éco participation « pour l'ensemble des coureurs et randonneurs de l'événement destinée à être reversée au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour l'entretien des chemins empruntés par les trails et les randonnées de l'événement ». Cette éco participation sera forfaitaire et sera d'un montant de 1 000€ TTC (mille euros).

Il a été convenu que la restitution de cette se ferait sous la forme suivante :

- L'acquisition de matériaux, matériel, équipement (par exemple des panneaux type B7B pour limiter la circulation motorisée de loisirs) ou le paiement direct de fourniture/impression (panneaux d'exposition, ...) qui sont ensuite restitués au Parc des Volcans pour utilisation sur le site ou installation (ou le remboursement sur facture Parc si ce dernier en fait directement l'acquisition).

Article 12 : VALORISATION DU PARTENARIAT

L'organisation VVX s'engage à faire figurer le logo du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur tous les supports de communication qui pourront être créés pour rendre compte de l'évènement et à faire référence au partenariat établi avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne lors des différentes interventions dans les médias.

De plus, le film de 4 mn intitulé « Osez les Volcans d'Auvergne » présentant l'ensemble du territoire Parc sera régulièrement projeté sur les écrans de la manifestation (avec le son ou sans le son sous-titré)

Annexe : plan du site de Montlosier.

Convention établie en trois exemplaires.
Fait à Montlosier, le 30 /01/2020

Faire précéder la signature
de la mention «**Lu et approuvé** »

Le Président du Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne

Le Président
de l'association
VOLVIC VOLCANIC

François MARION

Jean Michel Chopin

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-184-2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 **REVITALISATION TERRITORIALE**
191 **HABITANTS ET ASSOCIATIONS**
191.2020.001 Grand Défi Biodiversité

RAPPORT

Le CPIE Clermont-Dômes a sollicité pour l'organisation du prochain Grand Défi Biodiversité qui se déroulera à Montlosier, le 20 juin prochain.

De 7 heures 30 jusqu'à minuit, il s'agira d'accueillir de 1000 à 1500 personnes pour une participation à un inventaire des espèces animales et végétales de la propriété.

Les visiteurs seront accompagnés d'animateurs et scientifiques naturalistes.

Au regard des enjeux environnementaux de gestion du site, une carte de l'accessibilité aux milieux naturels a été co-définie avec le CPIE. Plusieurs niveaux d'accessibilité sont envisagés : accès libre, accompagné d'un animateur, accès aux scientifiques uniquement.

L'espace devant le château, les parkings visiteurs et personnels seront mis à disposition de l'organisateur, ainsi que certaines salles (cafétéria, hors-sac, conférence, pédagogiques), de même qu'un point d'eau et une alimentation électrique.

Les visiteurs stationneront leurs véhicules dans une parcelle prêtée par un éleveur-locataire, le long de la RD5.

Le lycée agricole de Rochefort conduira son troupeau de manière spécifique sur certaines parcelles pour créer des conditions favorables au Grand défi biodiversité et ce dans le cadre des conditions habituellement définies entre le parc et le lycée pour une bonne gestion du site.

Du matériel (barnums) sera, par ailleurs, prêté par le parc.

Le parc contribuera également à la communication de l'évènement.

Toutes les conditions d'organisation de l'évènement sont précisées dans la convention jointe, accompagnée d'un plan d'accessibilité aux sites.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention multipartite avec le CPIE Clermont-Dômes, les locataires Jean-Michel Cellier Courtil et le Lycée agricole de Rochefort pour la mise en œuvre de cet évènement dans les meilleurs conditions qu'il soit.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention multipartite avec le CPIE Clermont-Dômes, les locataires Jean-Michel Cellier Courtil et le Lycée agricole de Rochefort pour la mise en œuvre de cet évènement dans les meilleurs conditions qu'il soit.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



CONVENTION d'utilisation du site de Montlosier,
pour la Manifestation partenaire du Parc :

" Le Grand Défi Biodiversité du 20 juin 2020"

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Entre

Le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** - Montlosier - 63970 Aydat, représenté par **Monsieur François MARION, Président**,

d'une part,

L'association "Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont-Dômes", rue des Colonies - Theix – 63122 Saint-Genès Champanelle, représentée par **Monsieur Michel Bussière, Président** et désignée comme structure organisatrice,

Monsieur Jean Michel CELLIER-COURTIL, éleveur, Chadrat, 63450 SAINT-SATURNIN ;

Et

L'EPLEFPA de Rochefort Montagne, représenté par Monsieur Courtaud Emmanuel, directeur,

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. PREAMBULE

François MARION, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), autorise l'Association « Centre permanent d'Initiative pour l'Environnement Clermont-Dômes » à utiliser le site de Montlosier, pour l'organisation de la 3^{ème} édition du Grand Défi Biodiversité, selon les mises à contribution ou engagements de chacun des signataires :

2. CONDITIONS GENERALES

.....

Article 1 : Principe du Grand Défi Biodiversité-GDB

Cet évènement permet au grand public de s'initier à la biodiversité en accompagnant des naturalistes dans leur identification d'espèces animales et végétales sur un site. Au cours de cette journée, 1000 personnes environ sont accueillies et 500 espèces identifiées.

Article 2 : Expériences du CPIE dans le domaine

Le CPIE a organisé deux éditions de cette manifestation, en 2016 à Chadieu et en 2018 au domaine royal de Randan.

Article 3 : Edition 2020

L'édition 2020 se déroulera sur le site de Montlosier-propriété du parc, le 20 juin de 7h30 à minuit.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20200212-191-2020-001-DE Date de télétransmission : 19/02/2020 Date de réception préfecture : 19/02/2020

3. MISE A CONTRIBUTION ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Article 4 : Mise à contribution du locataire Jean-Michel Cellier-Courtil

En accord direct avec le locataire et dans les conditions fixées par celui-ci, par rapport à l'utilisation du pâturage jusqu'au 20 juin, le pré des bovins sera mis à disposition pour le stationnement des véhicules des visiteurs, sur une surface d'environ 1 ha, entre le chemin d'accès aux Puys de la Vache et Lassolas, la route départementale et les premiers bosquets de bouleaux (voir plan joint).

Cette bande sera délimitée par rubalise par l'organisateur.

Article 5 : Mise à contribution du locataire lycée agricole de Rochefort-Montagne

La parcelle de la station phyto-épurative ne sera pas pâturée par le troupeau à la date du 20 juin.

Les bordures Nord et Sud seront accessibles aux groupes accompagnés par un animateur, avec mise en défens du reste de la parcelle pour éviter le piétinement des espèces végétales. L'étang ne sera pas accessible depuis l'intérieur de cette parcelle (mise en défens déjà effective pour le troupeau dans la convention de pâturage).

La Parcelle située entre le ruisseau et la départementale pourra être utilisée pour partie : Un triangle, allant de la pointe jusqu'à la porte se situant avant le ruisseau, sera pâturé par le troupeau pour la date du 20 juin, afin de permettre ensuite l'accès aux groupes lors de la manifestation. Une mise en défens du reste de la parcelle sera faite pour préserver la tranquillité du troupeau présent sur l'autre partie de la parcelle.

Article 6 : Engagement du CPIE :

- 1) Constituer le programme d'animations, en y incluant les activités du parc (gardes nature, réserves naturelles...) et de ses partenaires en vue de les valoriser (ex : prestataires extérieurs, berger-bergère du LEPA...).
- 2) Contacter les partenaires pour une présence sur des stands (naturalistes et des associations biodiversité)
- 3) Etre au maximum cohérent dans le choix des intervenants et des prestataires du point de vue de la logistique pour une démarche écoresponsable (toilettes sèches plutôt que chimiques, restaurateurs etc.)...
- 4) Rassembler le mobilier nécessaire (barnums, bancs, tables)
- 5) Etre tout particulièrement vigilant aux atteintes sur les milieux naturels, l'intégrité des espaces et bâtiments et respecter scrupuleusement la carte des zones accessibles, strictement réservées ou exclues (cf doc joint).
- 6) Etudier la possibilité d'organiser une navette depuis Clermont (gare routière) avec deux allers (matin et début d'après-midi) et deux retours (midi et soir). Celle-ci déposerait directement les visiteurs à Montlosier. L'office de tourisme métropolitain-Clermont Auvergne Tourisme, place de la Victoire relayerait l'information.
- 7) Gérer la partie secours/sécurité, par l'intervention de prestataires compétents dans le domaine

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- 8) Respecter toutes les conditions d'une éco manifestation soutenue par le syndicat mixte parc
- 9) Valoriser les résultats de l'inventaire sur son site Internet et les mettre à disposition des scientifiques et du syndicat mixte parc.

Article 7 : Engagement du Parc, en tant que partenaire principal et privilégié :

- 1) Soutenir le CPIE dans la logistique :
 - prêt des salles de conférence, hors-sac et pédagogique, cafétéria,
 - prêt de barnums,
 - mise à disposition de branchements électriques,
 - prêt de l'expo biodiversité du parc pour installation dans la salle de conférence,
 - ouverture de la maison du parc sur les horaires (9h, 19h30),
 - mise à disposition d'une chambre (avec deux lits) au local stagiaire pour les nuits du 19 au 20 juin et du 20 au 21 juin.
- 2) Réserver les parkings visiteurs et agents au stationnement des véhicules de la structure organisatrice et ses bénévoles.
- 3) Permettre à environ 7 agents Parc d'intervenir sur l'aide à l'installation, des animations au cours de la manifestation elle-même et le suivi de celle-ci.
- 4) Mettre à disposition sa propriété sur le site de Montlosier, porte sud de la CDP, en intégrant les contraintes de gestion des milieux naturels pour un bon accueil du public. Le plan d'accès au site, joint, détermine les conditions de cette mise à disposition en fonction de niveaux d'accessibilité.
- 5) Laisser accessibles, indiquées comme telles, les zones indiquées sur le plan (ci-joint).
- 6) Faire le lien avec des partenaires du territoire (63 et 15), en complément de ceux du CPIE.
- 7) Soutenir le CPIE dans la communication autour de l'évènement (promotion et valorisation sur son site Internet et page Facebook).
- 8) Reconnaître et valoriser l'évènement en tant que manifestation partenaire conformément au cahier des charges des manifestations de ce type soutenues par le SMPNRVA.
- 9) Valoriser les résultats de l'inventaire de la biodiversité, ainsi que la dynamique de l'évènement (nombre de visiteurs) sur le site Internet et la page Facebook du parc.

Article 8 : Engagement du CPIE et du syndicat mixte du Parc :

- 1) Déterminer en commun la carte du site selon trois niveaux d'accessibilité :
 - accessible à tous : espaces habituellement ouverts au public
 - accessible avec animateur : bordures de prairies non fauchées ou pâturées, forêt hors îlots de senescence, bordure du ruisseau de Randanne

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- accessible aux scientifiques : îlots de sénescence forestiers
- 2) L'installation se fera à partir du jeudi, en équipes commune et la désinstallation par le CPIE essentiellement, le dimanche.
- 3) Organiser une communication partagée et concertée, selon le calendrier suivant :
 - fin Février : les supports de communication seront visés par le parc avant impression ou envoi :
 - courant Mars : les supports à destination des médias seront co-rédigés (communiqué et dossier de presse) :
 - début Avril : les contacts médiatiques seront mis en commun et fléchés sur un partenaire ou l'autre pour envoi en fonction des contacts privilégiés des parties prenantes
- 4) Un Comité technique se réunira tout au long de l'organisation de l'évènement
- 5) Une réunion de coordination générale sera organisée avec l'ensemble des partenaires, à Montlosier
- 6) Plan d'installation des barnums, toilettes sèches, buvette, restauration..., accès électricité

4. CONDITIONS FINANCIERES, RESPONSABILITE, DEGRADATION, CONTENTIEUX

Article 9 : CONDITIONS FINANCIERES

L'utilisation du site de Montlosier est entièrement gratuite pour cette occasion et ce dans le cadre d'un partenariat plus large avec l'organisateur.

Article 10 : RESPONSABILITE

La responsabilité des accidents pouvant survenir du fait de l'utilisation du site de Montlosier ne pourra être imputée au Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne. L'organisateur s'engage à contracter toutes assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité.

Nom de la compagnie d'assurance : **MAIF**

N° de Police d'assurance : **2756449K**

(Joindre une attestation d'assurance).

Article 11 : DEGRADATION

L'organisateur est entièrement responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés sur le site prêté. En cas de dégâts, les éléments détériorés seront remplacés et les frais seront facturés au bénéficiaire.

Article 12 : CONTENTIEUX

Les conflits pouvant apparaître entre les signataires de la présente convention sont de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Annexe : plan du site de Montlosier par niveau d'accessibilité.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20200212-191-2020-001-DE Date de télétransmission : 19/02/2020 Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Convention établie en trois exemplaires.
Fait à Montlosier, le 12/02/2020

Faire précéder la signature

de la mention «**Lu et approuvé** »

Le Président du Syndicat
mixte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne

Locataire de la parcelle N°22
section AA

François MARION

Le Directeur
L'EPLEFPA de Rochefort Montagne

Jean-Michel CELLIER COURTILE

Le Président
CPIE Clermont-Dômes

Emmanuel COURTAUD

Michel BUSSIÈRE

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-191-2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 **REVITALISATION TERRITORIALE**
191 **HABITANTS ET ASSOCIATIONS**
191.2020.002 Godiv'Art-Manifestation partenaire

RAPPORT

En parallèle du Festival Horizons Sancy, l'association Godiv'art organise, sur la commune de La Godivelle, l'installation d'œuvres éphémères (Land art) d'artistes amateurs.

Cet évènement qui se déroule de juin à octobre, pour la quatrième année, fait un lien avec le monde paysan. L'objectif des organisateurs est d'ouvrir le regard du public à la beauté et fragilité des paysages du Cézallier et d'inciter les visiteurs à en rencontrer les acteurs.

En ce sens et pour cette édition, l'association organisera la plantation de haies en accord avec les éleveurs de la commune.

Des liens en continu sont établis et entretenus entre Godiv'Art et la réserve naturelle de la Godivelle et ce depuis la première année du Festival.

L'association souhaite communiquer sur le parc. En retour, le parc couvrira l'évènement sur ses supports de communication numériques.

Cette manifestation pourrait être qualifiée de manifestation partenaire du Parc.

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association Godiv'Art pour une durée de 3 ans.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention avec l'association Godiv'Art pour une durée de 3 ans.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-191-2020-002-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020



GODIV'art

CONVENTION
N°C xxxxxxxxxxxxxxx

**Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne
Association « Godiv'art »**

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Entre le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, dont le siège social est situé : Château de Montlosier 63970 AYDAT, représenté par son Président Monsieur François MARION, d'une part,

et

L'**association Godiv'art**, dont le siège social est situé : Mairie 63850 LA GODIVELLE, représentée par sa Présidente Madame Chloé SIGAUD.

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Préambule

L'association Godiv'art organise pour la quatrième année la manifestation artistique « Godiv'art » qui permet à des artistes amateurs ou à toutes personnes ayant un message à faire passer de réaliser **une œuvre « Land art », sur les interactions entre le monde paysan, l'art et la nature**. L'enjeu à travers ces œuvres est de sensibiliser le public à la beauté et à la fragilité des paysages du Cézallier ainsi qu'à la découverte du monde paysan.

Les œuvres d'art sont installées en pleine nature sur la commune de La Godivelle ainsi que sur d'autres communes du Cézallier le souhaitant du second samedi de juin au dernier de septembre. Deux places sont réservées à des associations ou institutions environnementales, sociales ou humanitaires et deux à des écoles, collèges ou lycées. En complément de la manifestation, les visiteurs peuvent participer à un jeu d'énigmes doté de lots.

Afin de participer à la préservation de l'environnement, de contribuer au bien-être animal, au maintien de la biodiversité et au développement durable, l'association Godiv'art organise la plantation de haies en accord avec des paysans de la commune.

Article 1 : Objet

La présente convention détermine les conditions de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et l'association Godiv'art, organisatrice d'une manifestation de land-art à La Godivelle du 13 juin au 26 septembre 2020.

Article 2 : Engagements de l'association Godiv'art

- communiquer sur le partenariat entre l'association Godiv'art et le Parc des Volcans et la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle
- faire apparaître les logos du Parc des Volcans et de la Réserve naturelle des Sagnes dans les différents outils de communication de la manifestation (affiches, dépliants, réseaux sociaux, ...)
- solliciter l'autorisation du Parc des Volcans avant toute installation d'œuvre dans la Réserve naturelle
- exiger des artistes le respect des sites lors de l'implantation des œuvres et l'emploi de matériaux issus de la nature et/ou du territoire, de matériaux recyclés ou utilisant l'énergie renouvelable
- prendre en compte les objectifs de la Réserve naturelle des Sagnes dans le programme de plantations de haies sur le bassin versant des tourbières de La Godivelle

Article 3 : Engagements du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

- relayer l'information sur la manifestation dans les outils de communication du Parc des Volcans (site Internet, réseaux sociaux)
- distribuer au public les dépliants de la manifestation aux horaires d'ouverture de la Maison de la Réserve (tous les après-midis de juillet-août)

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-191-2020-002-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

301

COMMUNICATION

301.2020.001 Projet d'acquisition d'une table numérique tactile pour proposer des offres de visite à la Maison du Parc

RAPPORT

Dans le cadre de la stratégie 2020 » 2025 du Syndicat mixte du Parc - approuvée par le Comité syndical le 13 décembre 2019 -, un objectif fort consiste à **renforcer l'attractivité et le rayonnement du Parc en mettant plus en avant** :

- > **ses patrimoines naturels, paysagers et culturels** qui constituent des richesses importantes du territoire,
- > **mais aussi des dynamiques économiques locales** favorables au développement durable et identitaire du territoire.

Afin de permettre cette valorisation, l'une des approches prévues dans la stratégie Cap 2025 consiste à **proposer des parcours de visite au public familial et aux groupes** afin de les amener à prendre connaissance et de profiter de ces atouts dont dispose le territoire.

Pour que cette offre soit à la fois attractive, facilement accessible et actualisable, il est envisagé de privilégier une **information avant tout numérique** pouvant être hébergée par divers supports et lieux. Parmi ceux-ci et dans un souci de s'inscrire au plus tôt dans cette démarche, il serait opportun **d'équiper la Maison du Parc (site d'accueil de Montlosier) d'une table numérique tactile** permettant aux visiteurs de visualiser :

- > des parcours (randonnée pédestre, à vélo, trail...) ; *les itinéraires seront choisis en veillant à ce qu'ils soient balisés, facilement praticables, accessibles et annotés de conseils pour la traversée de secteurs fragiles et de sites concernés par le pastoralisme. Ce souci rejoint le projet de la nouvelle Direction Patrimoine mondial du Syndicat mixte du Parc de préparer, en 2020, une carte des pratiques pour le secteur de la Chaîne des Puys I faille de Limagne pour une édition en 2021,*
- > de multiples centres d'intérêt liés à la vocation du Parc naturel régional (espèces, milieux naturels, vues remarquables, formes et affleurements liés au volcanisme, architecture, patrimoine vernaculaire, bâtis historiques), mais également des activités et produits locaux durables et marqués par le Parc (pierre volcanique, gîte, restaurant...),
- > des services essentiels aux personnes en visite (lieux de stationnement, localisation et coordonnées des offices de tourisme...),
- > et plus largement, l'étendue et de l'organisation du territoire du Parc, puisque l'outil devra permettre de zoomer à différentes échelles.

Pour choisir son parcours ou secteur de visite, le visiteur pourra utiliser un moteur de recherche simple proposé par la table. Les itinéraires seront alors visualisables sur une carte en trois dimensions facilement manipulable, pour se rendre compte du relief, de la distance à parcourir... sous divers angles.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Les lieux de départ et d'arrivée, ainsi que les points de curiosité et services recommandés sur et à proximité des parcours seront géo-localisés sur la carte, mais aussi décrits et illustrés dans une légende située sur le côté de l'écran.

Au final, le visiteur pourra télécharger le fruit de sa recherche sous la forme d'une fiche, soit sur place grâce à son smartphone ou ultérieurement, sur un ordinateur, grâce à un lien obtenu à partir de la table.

Au-delà de l'adéquation de cet outil avec la nouvelle stratégie du Syndicat mixte du Parc, cette évolution dans l'animation de l'accueil touristique au siège du Parc se justifierait au regard de plusieurs éléments de contexte :



Exemple de table numérique
OT Carladès / 46 pouces

- > l'augmentation significative du nombre de visiteurs à la Maison du Parc (+ 40% en 2019), liée au classement mi-2018 de la Chaîne des Puys I faille de Limagne au Patrimoine mondial
- > le positionnement de la Maison du Parc comme l'une des trois portes d'entrée de ce bien Unesco (en lien étroit avec l'office de tourisme de Mond'Arverne)
- > la décision prise lors du comité syndical du 13 décembre 2019 d'initier une réflexion de réaménagement du site de Montlosier dont la Maison du Parc accueillant les visiteurs, de restructurer dans les prochaines années l'accueil réalisé par cet équipement structurant (et de l'équiper de la fibre) ; *l'objectif est de développer l'information et la sensibilisation des visiteurs, au regard :*
 - . *du domaine même de Montlosier*
 - . *de l'ensemble du bien inscrit au Patrimoine mondial*
 - . *de l'ensemble des secteurs du Parc à découvrir, en lien et en promouvant tous les partenaires concernés (Maisons de site notamment)*
- > de nombreux offices de tourisme du territoire déjà équipés d'une table numérique (Hautes Terres, Pays de Salers, Carladès, Auvergne VolcanSancy...) et de créer des environnements cohérents pour les visiteurs entre les différentes sites de visite et contribuer progressivement à leur mise en réseau
- > le constat de nouvelles pratiques des clientèles : moins d'achat de cartes IGN et de topoguides (plus coûteux et pas toujours actualisés) au profit d'informations consultables ou téléchargeables en ligne (smartphones, ordinateurs), plus attractives et complètes pour découvrir les offres de visite
- > le développement d'offres sur internet et sur mobile, par de nombreux Parcs naturels régionaux et nationaux, en termes de parcours de visite axés sur la découverte de leurs patrimoines, de produits et services identitaires de leurs territoires (exemple de parcs : Perche, Millevaches, Livradois-Forez, Haut-Jura, Grands-Causses, Ecrins, Vanoise...). *Afin d'améliorer l'expérience du visiteur et de permettre l'accès à l'offre envisagée via la table numérique au-delà de la Maison du Parc, les services du syndicat mixte du Parc étudient actuellement la possibilité de se doter d'un outil Internet adéquat et partageable avec ses partenaires (notamment offices de tourisme, communautés de communes, Départements).*

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Inscrit au projet de budget principal 2020, ce projet d'équipement de la Maison du Parc d'une table numérique, mi-2020, se définirait financièrement comme suit :

coût d'investissement en 2020	acquisition de la table numérique tactile	5 100 € HT	20 350 € HT
	préparation des contenus : modélisation 3D territoire, synchronisation avec les données APIDAE, intégration rando pédestres, cyclo, VTT, fiches topo de rando à télécharger via QR code, fournitures statistiques d'utilisation...	12 500 € HT	
	intégration flux Geotrek	2 500 € HT	
	livraison, installation, formation de la table	250 € HT	
coût de fonctionnement par an à compter de 2020	opération de mise en route de l'outil		1 300 € HT
	abonnement aux données de la plateforme Apidaë		820 € HT
TOTAL			22 470 € HT

Plan de financement prévisionnel pour demande de subvention Leader

Financiers	%	Montants en €
		totaux
LEADER	80% montant HT de l'opération éligible Leader	17 976 € HT
autofin. SM PNRVA	20% montant HT de l'opération financée par Leader	4 494 € HT
TOTAL en € HT éligible à Leader	100% du montant HT de l'opération éligible à Leader	22 470 € HT

Le syndicat mixte du Parc s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au montant sollicité dans le cadre de la demande d'aide LEADER.

➤➤➤ **Au regard des éléments exposés ci-dessus, il vous est proposé :**

- > **de valider ce projet d'équiper la Maison du Parc d'une table numérique,**
- > **d'autoriser le président du Syndicat mixte du Parc à :**
 - **solliciter l'aide de l'Union Européenne au titre du programme LEADER des Volcans d'Auvergne,**
 - **lancer et gérer la consultation publique nécessaire à la recherche du prestataire proposant cet outil numérique.**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20200212-301-2020-001-DE Date de télétransmission : 19/02/2020 Date de réception préfecture : 19/02/2020

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau approuve le projet d'équiper la Maison du Parc d'une table numérique et autorise le Président à solliciter l'aide de l'union Européenne et à lancer la consultation publique.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.001 RNN Chastreix-Sancy et vallée de Chaudefour : recrutement d'un garde saisonnier

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion des réserves naturelles nationales (RNN) de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour et de la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) de la Montagne du Mont, dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un garde saisonnier pour une durée de 6 mois.

Ce garde saisonnier aura pour missions de :

- assurer la surveillance des RNN et de l'ENS,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les crêtes du Sancy, lieu d'une importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique des RNN et de l'ENS, en réalisant des travaux d'entretien (restauration et entretien des sentiers, enlèvement des déchets...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...)...
- contribuer aux suivis écologiques (oiseaux, insectes et plantes),
- contribuer aux tâches administratives liées à son activité,
- rédiger un rapport d'activité des actions menées ces 6 mois.

Cet agent agira sous l'autorité du Directeur du Parc et de la responsable du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels », sous la coordination fonctionnelle des conservateurs des réserves naturelles. Il sera basé administrativement dans les locaux de la réserve à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par des financements d'Etat dédiés à la gestion des RNN ainsi que par des financements du Département dédiés à la gestion de l'ENS.

➤➤➤ Il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 6 mois, comprise entre le 1^{er} mai et le 30 novembre 2020, sur la base de l'indice brut 350, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-401-2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à recruter un garde nature saisonnier dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.002 RNN Chastreix-Sancy et ENS Montagne du Mont : renouvellement du poste de contractuel de chargé de mission pour 2020

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS) et de celle de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne du Mont, inclus à l'intérieur de la réserve naturelle, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire pour le compte de l'Etat ou du Département du Puy de Dôme, il apparait nécessaire de renouveler le poste de contractuel de chargé de mission pour une durée de 1 an.

Ce chargé de mission assurera des missions polyvalentes :

- mettre en œuvre le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Montagne du Mont (46 ha) : contacts avec les acteurs locaux, suivis écologiques, valorisation...
- faire vivre la maison de la réserve, lieu d'exposition,
- contribuer à la communication de la réserve naturelle,
- contribuer à la surveillance des espaces protégés (ENS et RNN) et aux contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire,
- contribuer à la gestion écologique et technique de la réserve naturelle,
- contribuer à l'activité administrative.

Cet agent agit sous l'autorité du Directeur du Parc et de la responsable du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels », sous la coordination opérationnelle du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative est basée dans les locaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par des financements d'Etat dédiés à la gestion de la RNN et du Département du Puy de Dôme dédiés à la gestion de l'ENS.



Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 29 février 2020, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à renouveler le poste de contractuel pour une durée de 1 an dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.003 Animation 2020 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal », « Massif cantalien » et Monts Dore - Recrutement de personnel saisonnier

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation 2020 et de la révision des DOCOB des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) et de l'animation 2020 du site Natura 2000 Mont Dore (FR 830 1042) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB), le recrutement de 4 gardes Natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes nature Natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...),
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats,
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives,
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels », sous la coordination opérationnelle de la Chargée de mission en charge de l'animation des sites Natura 2000 et en collaboration avec le Garde Nature permanent sur le Cantal et du Chargé de mission Natura 2000/ENS pour le Puy de Dôme.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000 et à la révision des DOCOB pour le Cantal.

Il s'agit de :

- 4 gardes-nature dans le cadre des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » et des « Monts Dore » à répartir sur la période estivale pour une durée de 6 mois, basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Murat pour les Cantalous et à Montlosier pour les Puydomois.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-401-2020-003-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

➡➡ Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de créer les quatre postes de Gardes Natura 2000 saisonniers pour une durée de 6 mois et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 350, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer les quatre postes de Gardes Natura 2000 saisonniers pour une durée de 6 mois et à signer les contrats de travail dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.004 Accueil d'un stagiaire sur la thématique : Organisation, traitement et valorisation des données et inventaires naturalistes de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

Le contexte :

La Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour présente un intérêt patrimonial de par la qualité de ces paysages offrant une grande diversité de milieux sur un territoire restreint. La valeur paysagère et géologique du site résulte de la grande variété des édifices volcaniques érigés puis érodés au cours des accalmies, malmenés et recouverts par les éruptions.

L'alternance des espaces ouverts et des espaces fermés donnent une autre dimension à cette vallée glaciaire. Les activités humaines ont façonné ce paysage qui par la diversité de ces biotopes recèle de nombreuses unités écologiques.

L'objectif :

du stage demandé par le Parc à un étudiant en Master II, biodiversité, écologie, gestion des milieux aquatiques et humides s'inscrit dans le cadre de la valorisation des données et des inventaires naturalistes de la Réserve Naturelle Nationale de la vallée de Chaudefour.

- ⇒ Constituer, rassembler et organiser toutes les données d'inventaires, suivis et d'observation sur la RNNVC (base SERENA)
- ⇒ Proposer des sujets/thèmes avec traitements statistiques et cartographiques en lien avec les gestionnaires de la RNNVC
- ⇒ Rédiger sous différentes formes à convenir avec les gestionnaires de la RNNVC des articles/documents/fiches de valorisation de ces données et suivis
- ⇒ Contribuer aux suivis et inventaires de terrains en 2020
- ⇒

Résultats attendus :

- Base de données SERENA à jour et cartographies associées
- Compléter les recherches bibliographiques afin d'analyser et valoriser les données
- Analyser les informations recueillies, statistiques et cartographies
- Rédiger des articles ou documents sous différentes de forme de valorisation des données (à faire valider par les scientifiques concernés)

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ce stagiaire agit sous l'autorité du Directeur du Parc et de la responsable du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels », il sera encadré par le conservateur de la réserve naturelle et le technicien. Sa résidence administrative est basée dans les locaux de la réserve naturelle à Chaudesfour.

➤➤ **Il vous est proposé d'accueillir un stagiaire en Master II biodiversité, sur une durée de 6 mois, et de l'indemniser selon la législation en vigueur.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à accueillir un stagiaire pour une durée de 6 mois et de l'indemniser selon la législation en vigueur.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.005 Poste saisonnier agent d'accueil à la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

La Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour doit préparer le recrutement de son personnel pour l'accueil pendant la saison estivale 2020.

Il s'agit d'un poste d'agent d'accueil pour les groupes et le public estival.

➤➤➤ Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'agent d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période du 1^{er} mai 2020 au 31 août 2020 sur la base de l'indice brut 350 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer un poste d'agent d'accueil dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-401-2020-005-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.006 Postes saisonniers « Garde-Nature Chaîne des Puys »

RAPPORT

Dans le cadre de la préservation du site Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – faille de Limagne, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de l'équipe mixte de gestion Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qui est dotée d'un budget annexe depuis Janvier 2015.

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys pour l'année 2020, il est nécessaire de renforcer l'équipe des gardes nature pour assurer plus de médiation du fait de l'augmentation de la fréquentation et entretenir les cheminements.

Les missions confiées engloberont néanmoins l'ensemble des actions dédiées aux deux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information. ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys.

Pour l'année 2020, les deux postes saisonniers sont intégralement financés par le Conseil Général du Puy de Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne et Clermont Auvergne Métropole, au travers de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys/Faille de Limagne.

➤➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer deux postes de Garde-Nature saisonnier de 6 mois de mai à octobre 2020, sur la base de l'Indice Brut 350 et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à créer deux postes de Garde nature saisonniers pour le site de la chaîne des Puys dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.007 Postes contractuels « Gardes-Nature Chaîne des Puys »

RAPPORT

Dans le cadre de la préservation du site Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – faille de Limagne, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de l'équipe mixte de gestion Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qui est dotée d'un budget annexe depuis Janvier 2015.

En 2020, les quatre postes de Garde-Nature à temps plein (2 permanents en CDI et 2 contractuels) restent financés par les différents signataires de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys/Faille de Limagne (Conseil Départemental du Puy de Dôme, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Clermont Auvergne Métropole). Les institutions concernées et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre site inscrit au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne.

Les missions du poste de Garde-Nature sont les suivantes :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi des manifestations sportives ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys, suivis faune et flore.

Un Garde-Nature actuellement en CDI demande un congé sans rémunération pour convenances personnelles, qui serait effective à partir du 1^{ier} avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021.

Un Garde-Nature déjà en congé sans rémunération depuis le 16 mai 2019 prolonge celui-ci du 16 mai 2020 au 15 mai 2021.

➡➡ Il vous est proposé, par conséquent, de procéder au recrutement de deux Gardes-Nature pour une durée de 12 mois sur les deux périodes indiquées précédemment sur la base de l'Indice Brut 350 et dans les conditions de l'article 3 – 1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-401-2020-007-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à recruter deux Gardes nature pour le site de la Chaîne des Puys dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.008

Poste de contractuel pour l'entretien des locaux de la Réserve de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

Chaque année, nous faisons appel à un agent d'entretien contractuel à temps non-complet qui assure la maintenance des locaux de la Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour située sur la commune de Chambon sur Lac.

➤➤➤ **Pour l'année 2020, il vous est proposé de créer un poste d'agent d'entretien à temps non-complet pour une période de 7 mois sur la base de l'indice brut 350 et dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer un poste de d'agent d'entretien à temps non complet dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-401-2020-008-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.009 Recrutement d'un agent technique contractuel

RAPPORT

Au cours de l'année 2019, nous avons fait appel à un agent technique contractuel sur une durée déterminée pour remplacer un agent titulaire qui avait fait valoir ses droits à la retraite.

Au vu des périodes nécessitant la présence de cet agent et des demandes simultanées sur les différents sites (Montlosier, réserves naturelles, lacs, etc...) et afin de mener une bonne gestion des travaux envisagés, il serait nécessaire de procéder au recrutement d'un agent technique pour accroissement d'activité de mars à décembre 2020.

➤➤ Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'agent pour une durée de 10 mois du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020 sur la base de l'Indice Brut 350 et dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer un poste d'agent pour une durée de 10 mois dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-401-2020-009-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.010 Accueil du public à la maison du Parc : recrutement de personnel saisonnier

RAPPORT

La Maison du Parc à Montlosier, accueille les visiteurs durant la période d'**Avril à Octobre**.

Divers outils et supports de promotion des patrimoines du territoire y sont installés.

Une exposition permanente présente les spécificités du Parc, ainsi que les missions du syndicat mixte. Une salle accueille des expositions temporaires en lien avec la programmation culturelle.

L'espace boutique se démarque en proposant une gamme de produits renforçant l'identité du territoire et valorisant les filières artisanales et ressources locales.

En 2019, la Maison du Parc a accueilli pas moins de 19 000 visiteurs.

Avec l'inscription de la Chaîne des Puys/Faille de Limagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO et le site de Montlosier ayant été identifié Porte Sud, la fréquentation a augmenté de 40 %.

Une chargée d'accueil et d'animation, permanente est présente durant toute cette période à la maison du Parc. Pour assurer une ouverture 7 jours sur 7, notamment sur les temps de récupération de cette personne et pour palier à la hausse de fréquentation attendue, deux contrats saisonniers complémentaires sont nécessaires pour un bon fonctionnement.

➤➤➤ Il vous est proposé de créer :

- un poste d'agent d'accueil saisonnier, à temps complet, sur 6 mois réparti sur la période d'ouverture de la Maison du Parc ;
- un poste d'agent d'accueil saisonnier, à temps non-complet, de 28 h par semaine sur 3 mois pendant la saison estivale

et d'autoriser le Président à signer ces 2 contrats de travail, sur la base de l'indice brut 350, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à créer deux postes d'accueil saisonnier pour la Maison du Parc à Montlosier dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
401 **RESSOURCES HUMAINES**
401.2020.011 Animation Leader 2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été sélectionné pour porter une nouvelle génération de programme Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 a donc démarré dès le 8 juillet 2015, date de la notification de sélection du GAL.

A ce titre, le SMPNRVA, structure porteuse du GAL, doit faire valider chaque année le plan de financement prévisionnel de l'animation/ gestion du programme pour l'année en cours.

Voici le récapitulatif du temps de travail pour chaque agent, ainsi que le plan de financement global, pour l'année 2019.

➔ **Actualisation de la répartition du temps de travail de l'équipe Leader :**

Jérémie CRAIPEAU, coordinateur et animateur 63 demande un renouvellement de son congé pour convenances personnelles pour une durée supplémentaire d'un 1 an à compter du 15 mai 2020.

Joris MATHÉ, a été recruté sur le poste d'animateur Leader pour la partie Puy-de-Dôme du Parc le 1^{er} avril 2019. Durant cette première année sur Leader Volcans d'Auvergne, il a eu l'occasion de participer au bilan à mi-parcours de ce programme. Compte tenu de la dynamique du programme, la mission qui lui serait confiée sur la période du 1^{er} avril 2020 au 14 mai 2021 inclurait l'accueil et l'aide au montage des dossiers des porteurs de projet mais également le suivi et l'instruction de ces dossiers jusqu'à la mise en paiement.

A ce jour, l'équipe Leader est organisée comme suit :

Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Eve Alcaide Coordonnatrice	Mireille Cavalier Animation/ instruction dossiers Cantal	Joris Mathé Animation/instruction dossiers Puy de Dôme
1	0.4	0,2	1	1

➤➤ Il vous est proposé de renouveler le contrat à durée déterminée de Joris MATHÉ, Animateur/instructeur Leader Puy de Dôme du 1^{er} avril 2020 au 14 mai 2021 à l'indice brut 405 et dans les conditions de l'article 3 – 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer un poste de contractuel pour la période du 01/04/2020 au 14/05/2021 dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.012 Poste contractuel « Directrice du pôle « Préservation et Valorisation des patrimoines naturels » : remplacement

RAPPORT

La Directrice du pôle « Préservation et Valorisation patrimoines naturels », actuellement en CDI et ayant intégré les services du SMPNRVA depuis le 1^{er} octobre 2007 a fait part de son souhait prendre un congé sans rémunération pour convenances personnelles à compter du 1^{er} juin 2020 pour une durée de 6 ans.

Dans cette perspective, il est nécessaire d'anticiper autant que possible les démarches administratives nécessaires à son remplacement pour une durée initiale de 3 ans.

➤➤➤ **Il vous est proposé, par conséquent, de procéder au recrutement d'un contractuel sur un contrat de 3 ans en remplacement de cet agent dans le second semestre 2020. Il sera rémunéré sur la base d'un indice de la grille d'ingénieur territorial et celui-ci sera défini en fonction de l'expérience de la personne recrutée et dans les conditions de l'article 3 – 1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le recrutement d'un contractuel sur un contrat de 3 ans en remplacement de l'agent dans le second semestre 2020 dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-401-2020-12-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2020.013 Poste contractuel « révision des documents d'objectif Natura 2000 »

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) de la « ZPS Monts et plomb du Cantal », « Massif Cantalien » et « Chaîne des Puys », une révision des documents d'objectifs est prévue tous les 6 ans. Pour réaliser ce travail, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un chargé d'études pour les bilans évaluatifs et la révision des périmètres. La durée du contrat serait d'un an réparti sur 2020 et 2021.

➡➡ Il vous est proposé, par conséquent, de procéder au recrutement d'un contractuel sur un contrat de 1 an réparti sur 2020 et 2021. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 405 de la grille d'ingénieur territorial et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à procéder au recrutement d'un contractuel sur un contrat de 1 an réparti sur 2020 et 2021 dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-401-2020-13-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

402

MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402.2020.001 Demande d'autorisation pour fixer le siège social de l'association « Garde Nature de France » au Parc à Montlosier

RAPPORT

L'association Gardes Nature de France (GNF) fédère les gardes d'espaces naturels protégés de France, et met ses compétences au service des professionnels de la protection de la nature et de leurs établissements.

Partout en France, les espaces protégés permettent de préserver la biodiversité et de reconnecter les hommes avec la nature. Jour après jour, des hommes et des femmes travaillent sur le terrain pour prendre soin de ces espaces : les gardes nature.

Elle représente également la section française de l'International Ranger Federation (IRF), qui réunit les "rangers" du monde entier autour de leurs valeurs communes.

Par ailleurs, depuis la création de l'European Ranger Federation (ERF) en 2017, GNF est également membre actif de l'ERF.

Depuis la création de GNF en 2010, l'association avait pour siège sociale l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) intégré par la suite à l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), aujourd'hui Office Français de la Biodiversité (OFB) 2 place Viala 34060 Montpellier cedex 2.

Depuis la fin d'année 2019, le nouveau conseil d'administration de GNF souhaite modifier son siège social.

Plusieurs gardes nature du Parc des Volcans adhèrent à l'association et deux d'entre eux sont membres du conseil d'administration. Pour autant, la localisation du siège social au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne n'engendrera pas de travail administratif supplémentaire des agents durant leur temps de travail. Leur engagement associatif personnel s'exercera en dehors du temps Agent.

En ce sens, le Président de GNF sollicite l'autorisation de pouvoir héberger le siège social de l'association « Garde Nature de France » au siège social du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne à Montlosier, commune d'AYDAT.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à donner une suite favorable à cette demande.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-402--2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à donner une suite favorable à la demande de siège social.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

402

MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402.2020.002 Choix de l'attributaire du marché « Fourniture d'un accès à internet à très haut débit au siège du PNRVA »

RAPPORT

Fin 2019, une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la fourniture d'un accès à internet à très haut débit au siège du PNRVA, a été lancée.

Un avis de marché a été publié le 3 décembre 2019 sur la plateforme centreofficielles.com.

La date limite de réception des offres a été fixée au 20 janvier 2020 à 12h.

A cette date, trois prestataires ont déposé une offre de façon dématérialisée sur notre profil acheteur. Une commission technique, composée du Président du PNRVA, de son directeur, du technicien informatique ainsi que d'autres agents du Parc, s'est réunie le 27 janvier 2020, afin d'ouvrir et d'analyser ces 3 offres.

L'un des candidats, la société SFR, n'a répondu que partiellement et n'a pas complété totalement le bordereau de prix unitaire (BPU). En effet, elle n'a pas renseigné toutes les offres de débits demandées. Ce prestataire nous a, de plus, informé qu'il ne serait pas en mesure d'y répondre avant au moins 1 an. Son offre a donc été déclarée irrégulière et n'a pas été classée.

Les 2 autres candidats ont formulé des offres conformes au CCTP et ont apporté tous les renseignements demandés dans le cadre du dossier de consultation.

Ces prestataires sont la société ADISTA SAS (54320 MAXEVILLE) et la société ORANGE Business services SA (69800 ST-PRIEST).

Les offres ont été analysées d'après les éléments fournis dans le BPU.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix : 40 %
- Délai de déploiement : 30 %
- Valeur technique : 30 %

Le prix retenu a été obtenu en ajoutant la moyenne tarifaire de tous les abonnements sur 48 mois, les frais de dossier et la moyenne des frais de mise en service. Le calcul est automatique dans le BPU.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ci-dessous, le classement de ces 2 offres :

	Points	Orange		Adista	
Tarifs retenu	40	145 267,40 €	24	90 739,14 €	40
Délai (en j)	30	150	30	168	26
Technique			20		20
Latence (en ms)	15	55	5	20	15
Gigue (en ms)	15	5	15	15	5
	Total	74		86	

La société ADISTA arrive en tête avec un total de 86 points.

➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président :

- à signer le marché avec cette société pour un montant de 77 551,04 € HT soit 93 061,25 € TTC (frais de raccordement 50 000 € HT + 48 mois d'abonnement 20MB/sec à 573,98 € HT/mois).
- à solliciter la Région pour l'attribution d'une subvention.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président :

- à signer le marché avec cette société pour un montant de 77 551,04 € HT soit 93 061,25 € TTC (frais de raccordement 50 000 € HT + 48 mois d'abonnement 20MB/sec à 573,98 € HT/mois).
- à solliciter la Région pour l'attribution d'une subvention.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-402-2020-002-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

402

MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402.2020.003 Adoption et signature d'une convention cadre d'objectifs 2020-2022 avec la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes

RAPPORT

Suite au reclassement du Parc des Volcans d'Auvergne en juin 2013, la Préfecture d'Auvergne a établi successivement deux conventions cadre d'objectifs avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :

- > période 2014-2015 avec une reconduite par avenant en 2016
- > période 2017-2018.

Pour les années 2020 à 2022, la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes propose une nouvelle convention cadre d'objectifs au Syndicat mixte du Parc. Préparée en concertation entre les services du SMPNRVA et ceux de la DREAL Auvergne, et annexé au présent rapport, cette convention :

- > **formalise les modalités du soutien financier** accordé par l'Etat au SMPNRVA, à savoir :
 - . une contribution annuelle au titre de l'ingénierie territoriale, dont le montant est défini par avenant annuel (en 2020 : 100 000 €)
 - . des subventions possibles, au titre de financements spécifiques d'actions, de démarches, d'initiatives ou de réalisations, expérimentales et/ou innovantes, du SMPNRVA, dont les montants peuvent évoluer en fonction des disponibilités financières et orientations de l'Etat et sont définis par des arrêtés spécifiques
- > **organise le partenariat politique et technique entre l'État et le SMPNRVA** pour contribuer ensemble à la mise en œuvre de la charte du Parc. Cela concerne en particulier les enjeux résumés ci-après :
 - . la veille et la poursuite d'actions génériques contribuant au réseau écologique
 - . la poursuite de la gestion de 8¹ sites Natura 2000
 - . la poursuite de la gestion de 4² Réserves naturelles nationales
 - . l'appui aux politiques de gestion de la ressource en eau, ainsi que des milieux humides et aquatiques
 - . la gestion de lacs naturels remarquables du territoire
 - . l'appui aux politiques de gestion de préservation et de valorisation des paysages
 - . l'appui aux politiques de l'urbanisme, de l'aménagement
 - . l'appui à l'Education au Développement Durable et à l'Environnement

...

¹ Artense, Cézallier, Monts Dore, Chaîne des puys, Massif cantalien, ZPS Monts et Plomb du Cantal, Tourbières et zones humides du nord-est cantalien, Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes

¹ Vallée de Chaudefour, Rocher de La Jaquette, Sagnes de La Godivelle, Chastreix Sancy

➡➡ Il vous est proposé :

- > d'approuver le projet de convention cadre 2020-2022 de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes
- > d'autoriser le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application

DELIBERATION

Le Bureau approuve le projet de convention cadre 2020-2022 de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes et autorise le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2020.001 Application des tarifs public et remises agents et revendeurs pour l'année 2020

RAPPORT

Il y a lieu de reconduire ou d'appliquer les nouveaux tarifs pour l'année 2020 sur les articles vendus dans les boutiques gérées par le Parc des volcans d'Auvergne.

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à appliquer les tarifs suivant les tableaux fournis en annexe à compter du 1^{er} mars 2020.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2020.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-504-2020-001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EDITIONS PARC DES VOLCANS	Prix TTC au 01/03/2019	Prix TTC au 01/03/2020	remises agents	remises revendeurs
Volcanologie Chaîne des Puys (guide et carte)	25,00 €	25,00 €	50%	40%
Volcanologie de la Chaîne des Puys (carte à plat ou roulée)	15,00 €	15,00 €	50%	40%
Carnet de voyage dans le Parc des Volcans	19,90 €	19,90 €	50%	40%
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (GB)	9,50 €	9,50 €	50%	40%
Dépêche Lacs des Volcans d'Auvergne	5,50 €	5,50 €	50%	40%
Guide équestre Cézallier Limon	15,00 €	15,00 €	50%	40%
Fiche randonnée RNN Chaudefour	1,00 €	1,00 €	50%	40%
Livret présentation RNN Chaudefour (F)	2,00 €	2,00 €	50%	40%
Livret présentation RNN Chaudefour (GB)	2,00 €	2,00 €	50%	40%
Livret randonnée/découverte RNN La Godivelle	2,00 €	2,00 €	50%	40%
Livret de découverte de la RNN La Godivelle	5,50 €	5,50 €	50%	40%
Cahier enfants : l'habitat rural	5,00 €	5,00 €	50%	40%
Cahier de coloriage	4,50 €	4,50 €	50%	40%
Jeu de société : "Parc en jeu"	25,00 €	25,00 €	50%	50%
Maquette à construire : Chaumière de Granier	2,00 €	2,00 €	50%	40%
Stylo bois	3,00 €	3,00 €	20%	20%
Bloc note/stylo	4,50 €	4,50 €	20%	20%
Set crayons à dessin	8,50 €	8,50 €	20%	20%
Cartes Postales Parc	0,50 €	0,50 €	30%	30%
Cartes Postales Chaudefour	0,50 €	0,50 €	30%	30%
Posters vues panoramiques du Parc	6,00 €	6,00 €	50%	40%
Poster Faune	3,00 €	3,00 €	50%	40%
Gobelet	1,00 €	1,00 €	25%	25%
Magnet rond	5,00 €	5,00 €	40%	40%
Décapsuleur-porte clés	5,00 €	5,00 €	40%	40%
Bandeau	15,00 €	15,00 €	25%	25%
Cendrier de poche	3,00 €	3,00 €	30%	30%
Tote bag	5,50 €	5,50 €	30%	30%
Sac enfant à colorier	5,00 €	5,00 €	40%	40%
Tablier	12,00 €	12,00 €	15%	15%
Cartes postales Carbala	1,00 €	1,00 €	50%	50%
Casquette	12,00 €	12,00 €	30%	30%

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20200212-504-2020-001-DE
 Date de télétransmission : 19/02/2020
 Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EDITIONS IGN	Prix TTC au 01/03/2019	Prix TTC au 01/03/2020	remises agents	remises revendeurs
Carte IGN Auvergne 1/250 000	6,60 €	6,60 €	20%	20%
Carte Clermont Montluçon-Mauriac	7,90 €	8,20 €	20%	20%
Carte Clermont Aurillac-St Flour	7,90 €	8,20 €	20%	20%
Carte IGN Cantal 1/25000	12,80 €	13,20 €	20%	20%
Carte IGN Sancy 1/25000	12,80 €	13,20 €	20%	20%
Carte IGN Chaîne des Puys 1/25000	12,80 €	13,20 €	20%	20%
Carte IGN Cézallier 1/25000	12,80 €	13,20 €	20%	20%
Carte IGN Riom 1/25000	12,80 €	13,20 €	20%	20%

EDITIONS FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE	Prix TTC au 01 /03/2019	Prix TTC au 01/03/2020	remises agents	remises revendeurs
G.R. 30 /441 Volcans & Lacs d'Auvergne	16,40 €	16,40 €	20%	20%
G.R. 400 Volcan du Cantal Pays de St Flour	15,90 €	15,90 €	20%	20%

EDITIONS CHAMINA	Prix TTC au 01 /03/2019	Prix TTC au 01 /03 /2020	remises agents	remises revendeurs
P.R. Massif Sancy	10,00 €	10,00 €	20%	20%
P.R. Volcan Cantalien	15,00 €	15,00 €	20%	20%
P.R. Clermont Issoire	14,00 €	14,00 €	20%	20%
P.R. Lembron Pays des Couzes	13,50 €	13,50 €	20%	20%
P.R. Chaîne des Puys	15,00 €	15,00 €	20%	20%
P.R. Le Volcanisme en Auvergne	15,50 €	15,50 €	20%	20%
P.R. Le Puy de Dôme	15,00 €	15,00 €	20%	20%
P.R. Côté Chemin Sancy Artense	6,50 €	6,50 €	10%	10%
P.R. Côté Chemin Dômes Sancy	7,00 €	7,00 €	10%	10%
PR Puy de Dôme - Activités Nature	13,70 €	13,70 €	20%	20%
Les incontournables balades Volcans d'Auvergne	8,00 €	8,00 €	20%	20%
Le Cantal cœur du Massif	10,00 €	10,00 €	20%	20%
30 Lacs naturels d'Auvergne	12,50 €	12,50 €	20%	20%
Guide Géologique des Monts du Cantal	24,50 €	24,50 €	20%	20%
Carte Massif Sancy	9,50 €	9,50 €	20%	20%

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20200212-504-2020-001-DE
 Date de télétransmission : 19/02/2020
 Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EDITIONS DIVERSES	PRIX TTC au 01/03/2019	PRIX TTC au 01/03/2020	remises agents	remises revendeurs
Guide Balades Nature dans les Volcans	17,90 €	17,90 €	20%	20%
Guide Escalade	22,00 €	22,00 €	20%	20%
Guide entre Terre et Eau	7,00 €	7,00 €	20%	20%
Guide Fleurs sauvages	16,50 €	16,50 €	20%	20%
Guide Champignons	15,50 €	15,50 €	20%	20%
Guide Plantes médicinales	12,50 €	12,50 €	20%	20%
Guide Plantes comestibles	16,50 €	16,50 €	20%	20%
Guide Nos oiseaux	13,50 €	13,50 €	20%	20%
Guide Nos papillons	13,50 €	13,50 €	20%	20%
Guide "Quelle est donc cette fleur"	21,90 €	21,90 €	10%	10%
Guide Géologique Auvergne	24,90 €	24,90 €	20%	20%
Livre Faune Sauvage	5,00 €	5,00 €	20%	20%
Livre A l'ombre des Volcans	30,00 €	30,00 €	50%	40%
Livre Volvic une pierre des hommes	86,00 €	86,00 €	20%	20%
Livre Les jardins et les légumes	15,00 €	15,00 €	20%	20%
Livre Sites naturels et faune d'Auvergne	28,00 €	28,00 €	20%	20%
Livre + DVD Planète Cézallier	20,00 €	20,00 €	20%	20%
Livre Fleurs des volcans et du Puy Mary	12,00 €	12,00 €	20%	20%
Livre/cd Jardin d'insectes	25,00 €	25,00 €	20%	20%
Livret Les volcans racontés aux enfants	4,90 €	4,90 €	20%	20%
Livret Quelle vache la salers	4,50 €	4,50 €	20%	20%
Livre Parc des volcans entre ciel et terre	19,00 €	19,00 €	20%	20%
Livre La ferrandaise	29,00 €	29,00 €	20%	20%
Livre Pierre de Volcans	49,00 €	49,00 €	20%	20%
Livre Les Itinéraires Médias Puy de Dôme	24,90 €	24,90 €	20%	20%
Livre Le Volcans aux abeilles	33,50 €	33,50 €	20%	20%
Livre Peintre et Bâisseurs Chaudesfour	9,00 €	9,00 €	20%	20%
Livre Irréfutable Chaîne des Puys	25,00 €	25,00 €	20%	20%
Livre Papillon Azuré	12,00 €	12,00 €	20%	20%
Livre La Chaîne des puys vue du ciel	9,50 €	9,50 €	20%	20%
Livre Faune sauvage d'auvergne et du limousin	24,90 €	24,90 €	20%	20%
Livre Atlas des mammifères d'Auvergne	29,90 €	29,90 €	20%	20%
Livre L'art de la pétrification	12,00 €	12,00 €	20%	20%
Livre L'Artense le dernier royaume d'Auvergne	25,00 €	25,00 €	20%	20%
Livre L'Histoire d'une montagne cantalienne	10,00 €	10,00 €	20%	20%
Livre A la découverte des volcans d'Auvergne	10,00 €	10,00 €	20%	20%
Livre Talpa & la chaîne des Puys	14,90 €	14,90 €	20%	20%
Livre A la découverte des burons	12,00 €	12,00 €	20%	20%
Livre La femme oiseau	17,00 €	17,00 €	20%	20%
Livre Chaîne des Puys Faille de Limagne	29,50 €	29,50 €	20%	20%
Livre Cuisiner les plantes médicinales	16,00 €	16,00 €	20%	20%
Cahier de recettes auvergnates	6,00 €	6,00 €	20%	20%

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20200212-504-2020-001-DE
 Date de télétransmission : 19/02/2020
 Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Amphibiens & reptiles du Puy-de-Dôme	25,00 €	25,00 €	20%	20%
50 idées fausses sur les serpents	23,00 €	23,00 €	20%	20%
Magazine la Montagne	4,95 €	4,95 €	20%	20%
Herbier	22,50 €	22,50 €	20%	20%
PRODUITS ALIMENTAIRES	PRIX TTC au 01/03/2019	PRIX TTC au 01/03/2020	remises agents	remises revendeurs
Miel de Montagne 250 g	6,00 €	6,00 €	20%	20%
Miel de Montagne 500 g	9,90 €	9,90 €	20%	20%
Pâtés Rillettes Salers	6,50 €	6,50 €	10%	10%
Plats Cuisinés Salers	12,00 €	12,00 €	10%	10%
Bocal sauce bolognaise viande salers	8,90 €	8,90 €	10%	10%
Biscuits Carrés de Salers	5,00 €	5,00 €	20%	20%
Biscuits Croquants	4,00 €	4,00 €	20%	20%
Cornets de Murat	5,20 €	5,20 €	10%	10%
Pâte à tartiner noisettes miel	6,00 €	6,00 €	10%	10%
Colonne 3 miels	10,00 €	10,00 €	20%	20%
Jus de pomme artisanal	3,60 €	3,60 €	20%	20%
Chocolat Pouzzolane des volcans	7,90 €	7,90 €	20%	20%
Tisanes	4,50 €	4,50 €	20%	20%
Pain d'épices	5,50 €	5,50 €	10%	10%
Sirop artisanal	4,50 €	4,50 €	20%	20%
Confiture artisanale	4,50 €	4,50 €	10%	10%
Compote artisanale	4,50 €	4,50 €	20%	20%
Saucisses sèches de viande salers	7,00 €	7,00 €	20%	20%
Glace artisanale et sorbet	2,80 €	2,80 €	10%	10%
Café pré dosé	1,00 €	1,00 €	20%	20%
Liqueur Gentiane - L'or du Cézallier	24,50 €	24,50 €	10%	10%
eau plate	1,00 €	1,00 €	20%	20%
eau gazeuse	1,20 €	1,20 €	20%	20%
eau aromatisée	1,50 €	1,50 €	20%	20%
Auvergnat Cola	2,00 €	2,00 €	20%	20%
Barres énergétiques	2,50 €	2,50 €	20%	20%
Liqueur Avèze Gentiane 16°	13,90 €	13,90 €	20%	20%
café + gobelet	1,80 €	1,80 €	20%	20%
sirop de sucre de canne au safran 120ml	13,00 €	13,00 €	20%	20%
PRODUITS DIVERS	PRIX TTC au 01/03/2019	PRIX TTC au 01/03/2020	remises agents	remises revendeurs
Cartes postales lithographie/aquarelle	1,00 €	1,00 €	10%	10%
Poster 16 vues sur le volcanisme	6,10 €	6,10 €	20%	20%
Pochette 24 cartes postales volcanisme	7,60 €	7,60 €	20%	20%
Cartes Itinéraire Chaudefour	1,00 €	1,00 €	20%	20%
DVD Histoire Volcans d'Auvergne	19,00 €	19,00 €	20%	20%

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20200212-504-2020-001-DE
 Date de télétransmission : 19/02/2020
 Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DVD Puy Mary Pays de Chamois	14,00 €	14,00 €	30%	30%
Bague fantaisie	18,00 €	18,00 €	20%	20%
Tour du Cou	19,90 €	19,90 €	20%	20%
Bracelet	33,50 €	33,50 €	10%	10%
Produits cosmétiques	12,00 €	12,00 €	10%	10%
Savon végétal au lait de vache salers	5,50 €	6,50 €	15%	15%
Flacon Huiles essentielles	9,50 €	9,50 €	30%	30%
Flacon Synergies aromatiques	9,50 €	9,50 €	30%	30%
Diffuseur électrique huiles essentielles	29,90 €	29,90 €	30%	30%
Coffret peinture Painturlulu	16,50 €	16,50 €	20%	20%
Jumelles enfant	14,90 €	14,90 €	5%	5%
Puzzle : Drôles de petites bêtes	14,90 €	14,90 €	20%	20%
Animal à trainer en bois du Jura	16,90 €	16,90 €	20%	20%
Cerf-volant kit	7,00 €	7,00 €	10%	10%
Cerf-volant prêt à voler	10,00 €	10,00 €	10%	10%
Puzzle Chaîne des Puys	19,90 €	19,90 €	10%	10%
Lampe/veilleuse décorative en bois	15,00 €	15,00 €	10%	10%
Mangeoire pour oiseaux	21,50 €	21,50 €	10%	10%
Minéral sous blister	3,90 €	3,90 €	10%	10%
Flacon minéraux	2,90 €	2,90 €	10%	10%
Lave émaillée petit modèle	6,50 €	6,50 €	15%	15%
Lave émaillée moyen modèle	12,00 €	12,00 €	15%	15%
Lave émaillée grand modèle	20,00 €	18,00 €	15%	15%
Dessous de plat	39,00 €	39,00 €	15%	15%
Porte-photo en lave émaillée	15,00 €	15,00 €	15%	15%
Bière bio 33 cl	2,60 €	2,60 €	20%	20%
Bière 75 cl bio	5,80 €	5,80 €	20%	20%
Bijoux fantaisie	16,00 €	16,00 €	10%	10%
Déco grès/céramique petit modèle	6,00 €	6,00 €	10%	10%
Déco grès/céramique grand modèle	20,00 €	20,00 €	10%	10%
Poterie petit modèle	10,00 €	10,00 €	10%	10%
Poterie moyen modèle	12,00 €	12,00 €	10%	10%
Poterie grand modèle	15,00 €	15,00 €	10%	10%
Posters Eau de Chaudfour	6,00 €	6,00 €	10%	10%
Pelote de laine mohair soie à l'unité	10,50 €	10,50 €	10%	10%
Kit 2 pelotes mohair soie	27,00 €	27,00 €	10%	10%
Kit 3 pelotes mohair soie	42,00 €	42,00 €	10%	10%
Bonnet ou kit 2 pelotes 100 % mohair	29,00 €	29,00 €	10%	10%
Echarpe tricotée	39,50 €	39,50 €	10%	10%
Echarpe tissée	42,50 €	42,50 €	10%	10%
Mitaines ou gants mohair soie	29,50 €	29,50 €	10%	10%
collier et boucles d'oreilles lave émaillées	29,00 €	29,00 €	10%	10%
timbres	10,00 €	10,00 €	10%	10%

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20200212-504-2020-001-DE
 Date de télétransmission : 19/02/2020
 Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
504 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
504.2020.002 Ouverture de la Maison du Parc 2020

RAPPORT

En 2019, la maison du Parc a connu une hausse de 40 % de sa fréquentation, passant de 13 753 visiteurs en 2018 à 19 510 en 2019.

Cette hausse a également été constatée, mais dans une moindre mesure, dans les offices de tourisme alentour. Il semble que la Maison du Parc soit clairement identifiée par les visiteurs comme un lieu ressource d'informations pour la découverte du territoire, notamment du périmètre UNESCO CDP-FL.

Paradoxalement, la boutique n'a pas connu la même évolution. Une baisse du chiffre d'affaire de 10 000 € est même à noter. Cette baisse trouve plusieurs explications :

- Année 2018 marquée par la sortie de la nouvelle édition de la Volcanologie de la Chaîne des Puys. Un gros travail de démarchage de boutiques revendeuses avait été réalisé. Toutefois, un certain nombre d'entre elles ont eu du mal à écouler leur stock et n'ont pas renouvelé leur commande en 2019,
- Retrait de la vente de certaines publications (les dépêches scientifiques) qui ne pouvaient plus être proposées en boutique du fait de leur obsolescence graphique mais qui, malgré tout, continuaient à bien se vendre,
- La boutique de l'office de tourisme de Murat n'est plus directement une boutique Parc. Elle est aujourd'hui une boutique partenaire qui nous achète les produits au lieu de reverser un pourcentage de ses ventes. Or nous avons actuellement peu de produits propres à leur proposer. Ils ont donc assez peu commandé.

On constate que les produits qui se vendent le mieux à la boutique sont les produits de consommation ou utilisation directe (glaces, café, boissons, itinéraire des randonnées à chaudes sources), les objets souvenir peu coûteux mais identitaires (cartes postales, minéraux, magnets en lave émaillée), et les produits ayant un lien avec le territoire et ses spécificités (ouvrages sur le volcanisme, ou produits alimentaires liés au territoire).

Il semble donc important de continuer à développer des produits répondant à ces attentes et d'ajuster nos périodes d'ouverture avec notamment une ouverture continue, sans coupure le midi pendant la haute saison, afin d'optimiser les opportunités de vente et d'augmentation du chiffre d'affaire de la boutique.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

	2019	2020
Avril	tous les jours sauf le mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30	idem
Mai	tous les jours de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30	idem
Juin	tous les jours de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h30	tous les jours de 9h30 à 18h00
Juillet	tous les jours de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h30	tous les jours de 9h30 à 19h00
Août	tous les jours de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h30	tous les jours de 9h30 à 19h00
Septembre	tous les jours de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h30	tous les jours de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Octobre	tous les jours sauf le mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30	Ouvert aux groupes sur réservation

Ces nouveaux horaires sont possibles en fonctionnant à moyen constant par rapport à l'an passé, à savoir un contrat saisonnier de 6 mois à 35h par semaine et un contrat saisonnier de 3 mois à 28h par semaine en plus de l'agent permanent.

Hors périodes d'ouverture, et afin de répondre aux besoins du territoire, la Maison du Parc pourra être ouverte sur réservation aux groupes.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à modifier les horaires d'ouverture de la maison du Parc à compter du 1^{er} mars 2020.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à modifier les horaires d'ouverture de la maison du Parc à compter du 1^{er} mars 2020.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20200212-504-2020-002-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 11h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix + 1 voix COURTADON), MARION (1 voix + 1 voix BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A.2020.001 Avis du Syndicat mixte sur le projet arrêté de Carte communale du Falgoux

RAPPORT

La commune **du Falgoux** a prescrit la révision de sa Carte communale le 22 mars 2019 par délibération du Conseil municipal. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a reçu le projet de Carte communale le 19 novembre 2019 pour avis.

La commune du Falgoux est dotée d'une Carte communale approuvée le 24 janvier 2006. La révision vise en particulier à créer un parcours ludique, porté par la Communauté de communes du Pays de Salers sur le site du Pont des Eaux. Il s'agit par ailleurs de redéployer certaines zones constructibles afin de répondre plus efficacement aux éventuelles demandes (secteurs déclassés afin d'éviter la consommation d'espace et concentrer l'urbanisation sur les dents creuses à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes) :

- **dans le bourg** : l'intégralité du tissu bâti existant au niveau du bourg a été conservée en zone constructible et des secteurs au nord et au sud ont été supprimés.

- **au Vizet et dans l'ensemble des hameaux** : certains secteurs situés à l'écart des axes de communication, des secteurs en pente ou boisés, ont été supprimés. Plusieurs parcelles, en continuité du bâti existant, ont été classées en zone constructible.

- **le site du Pont des Eaux**, déjà équipé d'une infrastructure de loisirs (bâtiment et pistes de ski de fond), doit accueillir un parcours ludique : la zone constructible est essentiellement couverte de boisements. Le site verra la mise en place de parcours d'accrobranche avec des aménagements très limités au sol.

→ **Le projet de Carte communale du Falgoux est compatible avec les dispositions de la Charte du PNRVA 2013>2025.**



Il vous est proposé de rendre un avis favorable sur le projet arrêté de Carte communale du Falgoux.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau décide de donner un avis favorable sur le projet arrêté de Carte communale du Falgoux.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 février 2020
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le